



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

SAGE ADOUR AVAL

COMPTE RENDU DU BUREAU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Date : lundi 19 décembre 2022

Lieu : visioconférence

Pièces jointes : diaporama de séance

Personnes présentes :

Damien Delavoie - Institution Adour
Geneviève Dulin - Syndicat mixte du bas Adour maritime
Raymond Pouyanné - Syndicat mixte du bas Adour maritime
Isabelle Nogaro - CC du Seignanx
Christophe Rambeau - Agence de l'Eau Adour Garonne

Invités :

Michel Charrette - Commandant en second du 1^{er} RPIMA de Bayonne
Bruno Klein - ESID de Bordeaux
Loïc Boyer - ESID de Bordeaux
Maud Parise - bureau d'études ANTEA

Marie Bareille - animatrice du SAGE Adour aval

Ordre du jour : Avis sur la demande d'autorisation du 1^{er} RPIMA de Bayonne pour des travaux d'aménagement de la Citadelle

Le dossier complet du pétitionnaire et l'analyse technique détaillée et la proposition d'avis ont été adressés à l'ensemble des membres du Bureau avant la séance. Le fond du dossier et la proposition d'avis sont présentés et discutés en séance.

Les représentants de l'établissement du service d'infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux et du 1^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA) de Bayonne, accompagnés du bureau d'études ANTEA, présentent le projet.

Marie Bareille présente l'analyse technique et la proposition d'avis.

Synthèse des discussions

Christophe Rambeau interroge sur la topographie du site.

Loïc Boyer précise que les dénivelés sur le secteur ouest où sont prévus les bassins d'orage sont très marqués, rendant complexe l'implantation de ces bassins. Une analyse fine a été faite pour choisir les sites les plus favorables pour une réalisation technique et les moins impactants sur les milieux. Les sols se sont révélés peu infiltrants, rendant nécessaire la réalisation de bassins de stockage étanches enterrés plutôt que de bassins infiltrants.

Il est mis en évidence qu'à l'exutoire de ce secteur ouest, des eaux proviennent également des quartiers d'habitations situés en amont de la citadelle et de l'avenue Grenet. Michel Charrette confirme que sur le secteur de l'avenue Grenet, des travaux sur le réseau d'eau pluviale ont déjà été faits. Isabelle Nogaro précise que tout le quartier de la Citadelle va être requalifié dans les 10 ans à venir (début de travaux à venir sur un secteur plus à l'est) ; les 2 projets devraient être mis en cohérence sur cet enjeu de gestion des eaux pluviales.

Geneviève Dulin s'interroge sur les possibilités de réutilisation sur le site des eaux pluviales stockées, pour par exemple les besoins en arrosage d'espaces verts, pour le chenil, etc.

Bruno Klein confirme que l'ESID s'engage à ce que ce soit étudié au moment de la conception des différentes zones d'aménagement, pour réutilisation des eaux pour arrosage, lavage, etc.

Loïc Boyer rappelle que les 3 bassins d'orage prévus sont dimensionnés pour une mise à niveau de l'existant ; les possibilités d'intervention restent limitées sur des aménagements passés, ce qui explique que la mise à niveau reste sur un principe de « tout tuyau ». Elles permettent d'améliorer au mieux une situation problématique existante en secteur ouest, le plus marqué concernant la topographie. Pour les futurs aménagements et nouvelles constructions, la gestion des eaux pluviales pourra être mieux appréhendée dès la conception du projet en envisageant des solutions d'infiltration. Maud Paryse propose que ces principes soient inscrits dans le dossier de demande d'autorisation.

Concernant la qualité de ces eaux pluviales stockées puis rejetées, Bruno Klein précise que des systèmes de traitement des hydrocarbures existent déjà sur le réseau pluvial existant. De la même manière que précisé ci-dessus, pour les futurs aménagements, des systèmes de traitement pourront être conçus.

Concernant l'impact sur les milieux naturels, Damien Delavoie demande des précisions sur la compensation spécifiquement liée à la destruction de zones humides et notamment sur la parcelle ciblée.

Maud Parise précise que la conception des bassins a visé à réduire au maximum les impacts. Pour la compensation des impacts résiduels, le souhait était de trouver des parcelles sur le site de la Citadelle. Les ZH non impactées étant toutes en bon état, elles ne pouvaient pas être ciblées pour de la compensation. La parcelle ciblée pour la compensation est dégardée, a été remblayée, mais la présence de saules permet d'espérer un potentiel de ZH. Il est prévu de gérer les espèces invasives très présentes et de renforcer les peuplements d'espèces locales par de la plantation d'espèces de ZH. Il faudra envisager une alimentation en eau de cette parcelle par les eaux de pluie en provenance du futur bâtiment qui sera adjacent. Ils pensent ainsi arriver à renaturer une ZH fonctionnelle. Des suivis seront effectivement prévus pour une durée de 30 ans.

- ➔ **En conclusion, le Bureau convient de maintenir l'avis technique, notamment la réserve sur la compensation ZH, étant entendu que le porteur de projet a apporté en séance des éléments d'éclairage utiles et qu'il sera a priori en mesure de lever cette réserve en complétant le dossier. Les recommandations sur la gestion des eaux pluviales sont reformulées pour inciter pour les projets futurs à favoriser l'infiltration, la réutilisation et le traitement des eaux de pluie ; ces principes doivent être inscrits dès à présent dans le dossier et intégrés au futurs CCTP de conception des aménagements.**

L'avis de la CLE sera transmis à la ville de Bayonne pour mettre en cohérence, si besoin, les principes de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la requalification du quartier de la Citadelle.





**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Service d'infrastructure
de la Défense

Présentation à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

19 décembre 2022

AMENAGEMENT DE LA CITADELLE BERGE

MINARM MOU : ESID BORDEAUX

Bruno KLEIN - Division Plan / chef du bureau assistance au commandement

Loïc BOYER Loïc – Division Investissement / pôle de maîtrise d'œuvre

AMO

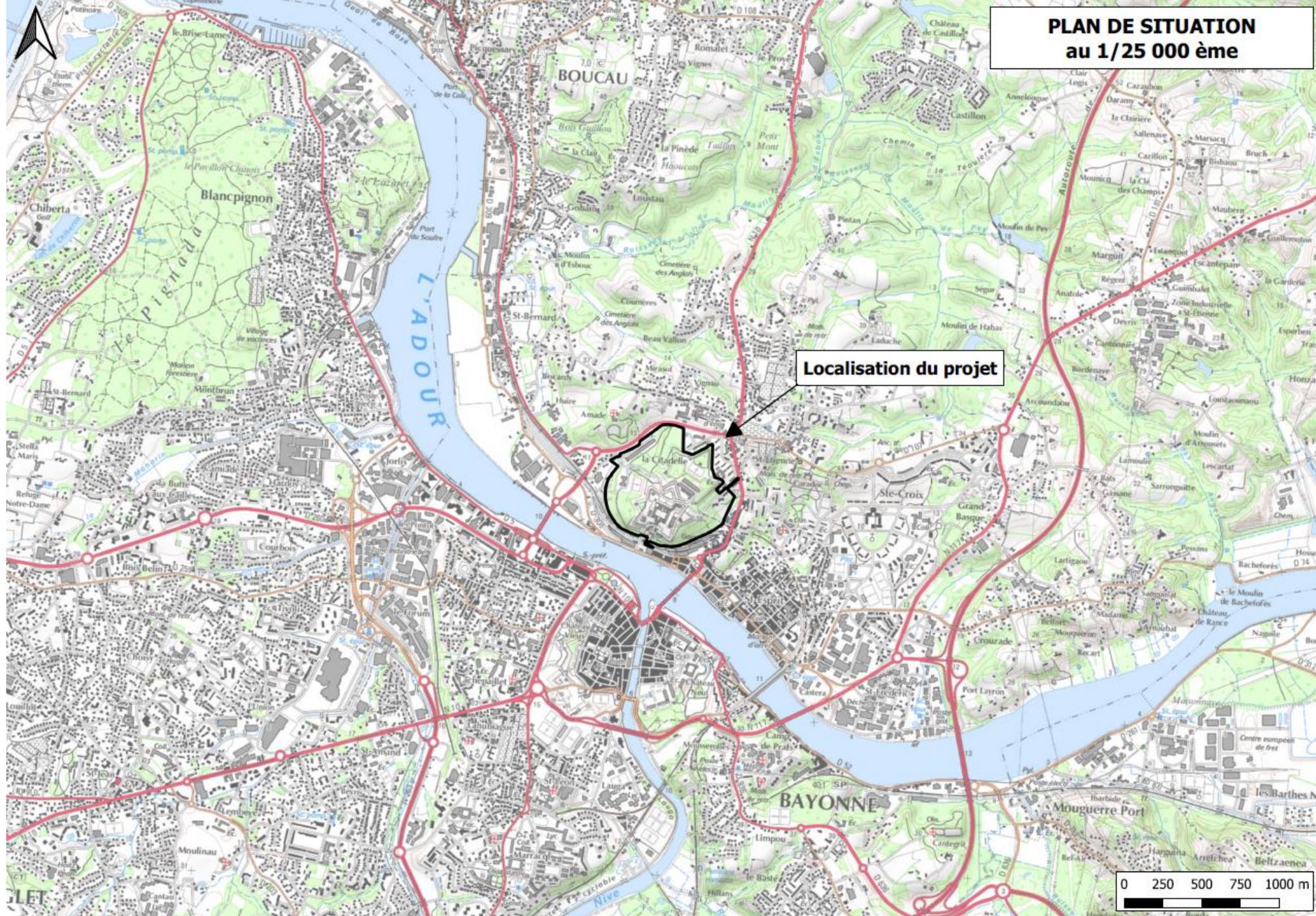
Maud PARIZE – ANTEA Group.





**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Emprise de la Citadelle BERGE

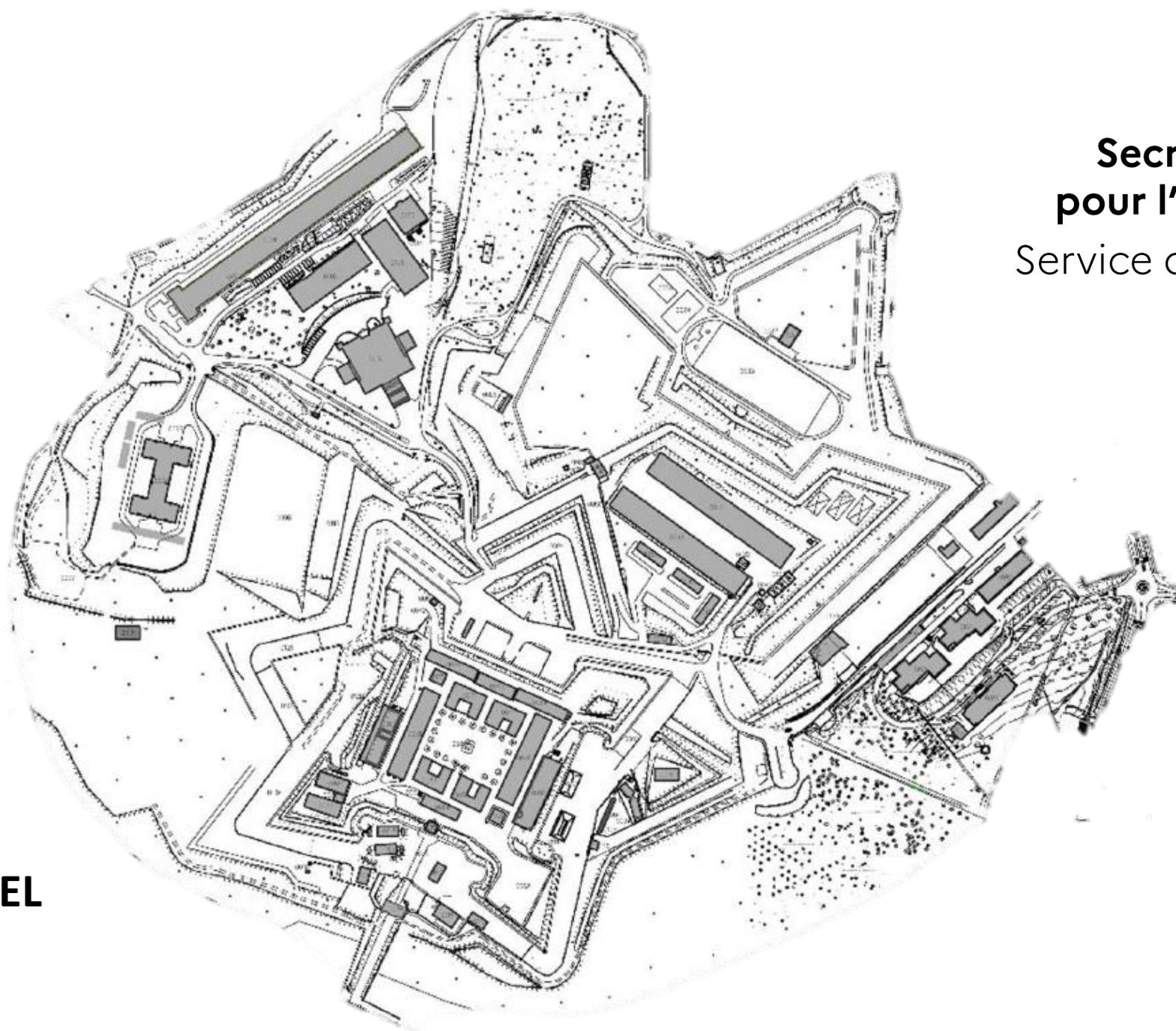




**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**
Service d'infrastructure
de la Défense

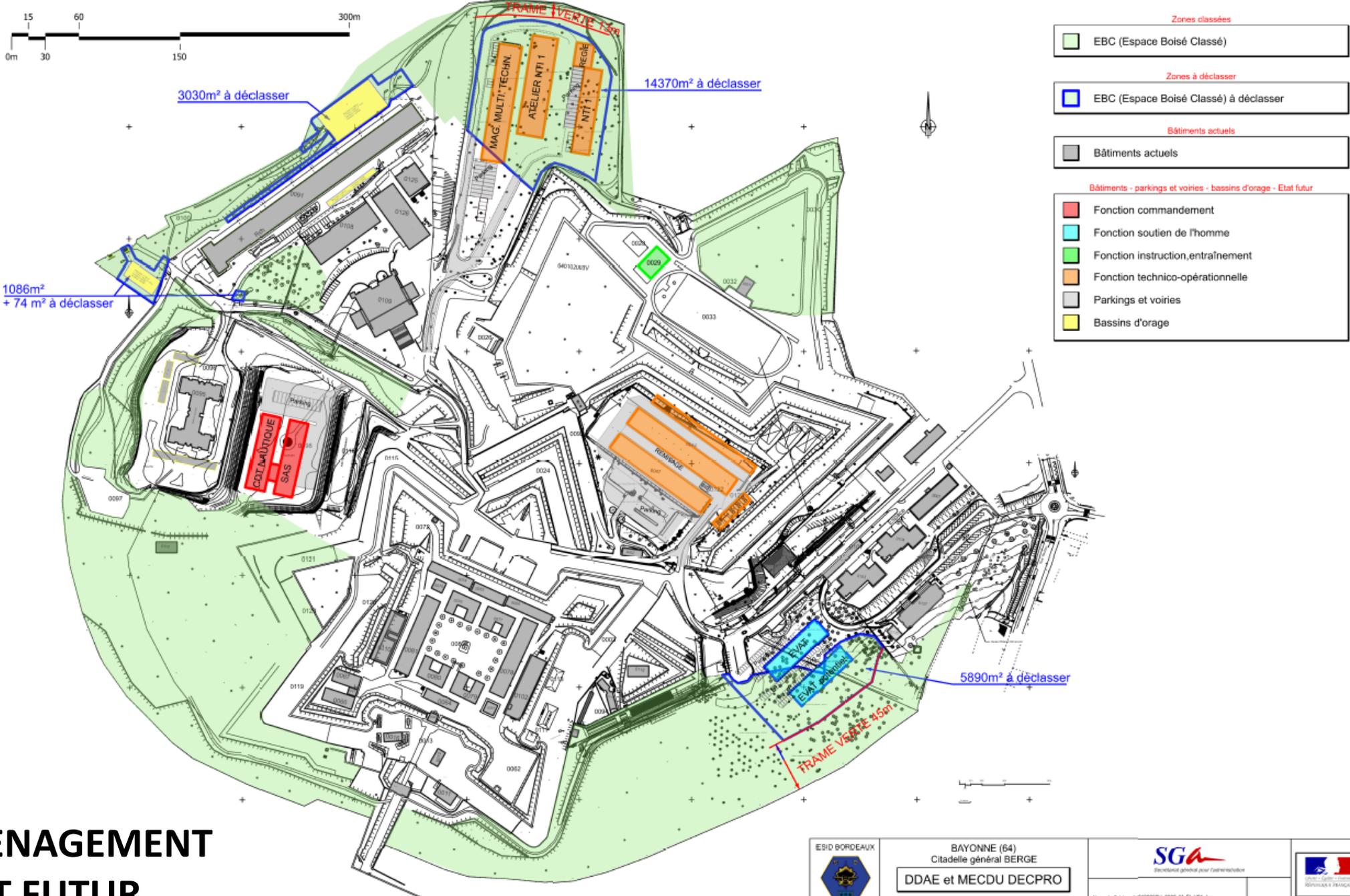


MASSE ACTUEL



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SCHEMA D'AMENAGEMENT MASSE ETAT FUTUR

	BAYONNE (64) Citadelle général BERGE DDAE et MECDU DECPRO	 Service général pour l'administration	 MINISTÈRE DES ARMÉES					
	Projet de travaux d'aménagements et de constructions PLAN DE MASSE ETAT FUTUR	N° du dossier: 6470202U_000_M_EI_V01.dwg L_001_V00		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>N° Ordre</th> <th>Index</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>04/05/2022</td> <td>02</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	Date	N° Ordre	Index	04/05/2022
Date	N° Ordre	Index						
04/05/2022	02	2						
Echelle : 1/3000								



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légende

 Périmètre de la citadelle

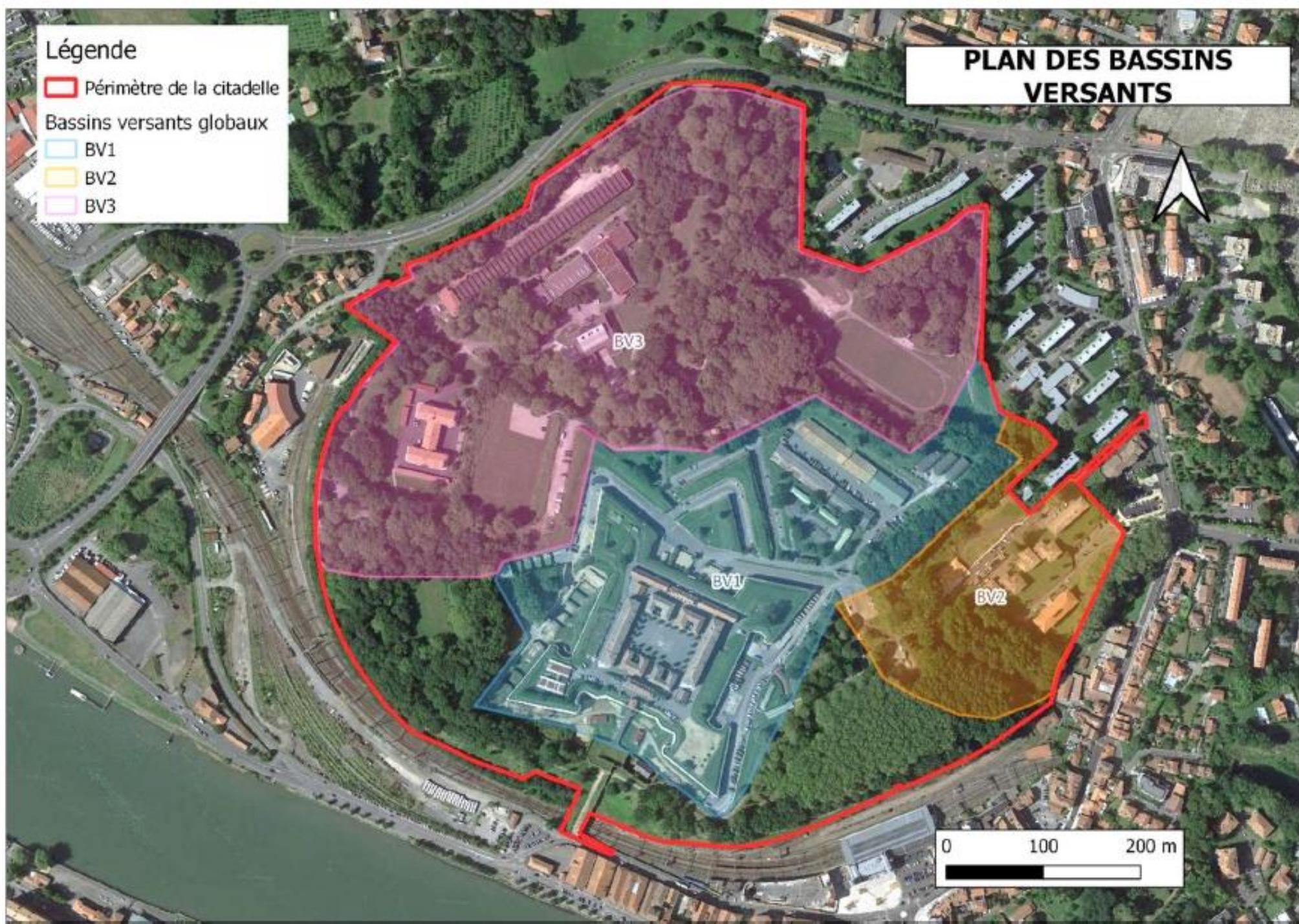
Bassins versants globaux

 BV1

 BV2

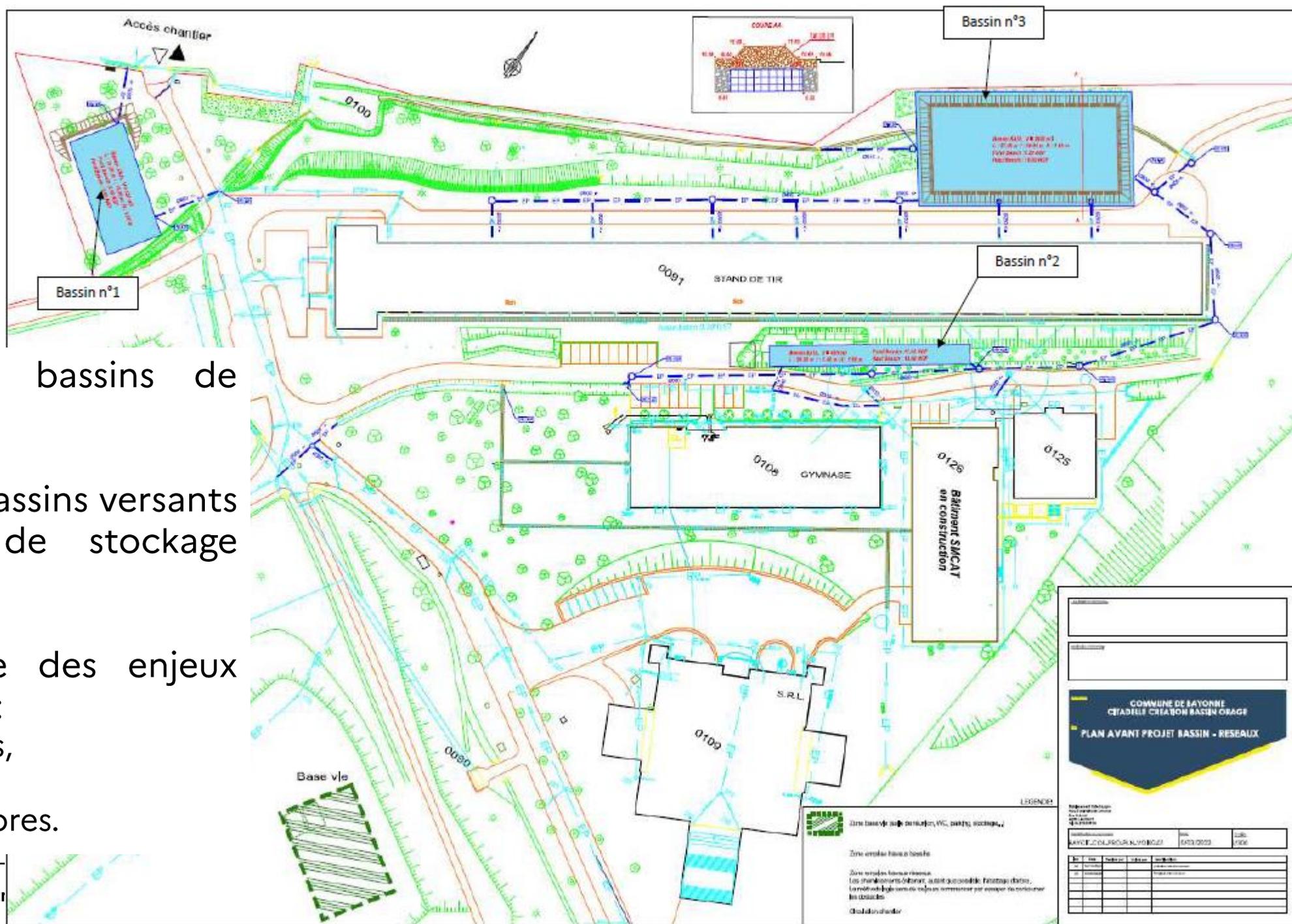
 BV3

**PLAN DES BASSINS
VERSANTS**



Travaux

- Création de 3 bassins de rétention enterrés.
- Dévoiement des bassins versants vers les zones de stockage possibles.
- Prise en compte des enjeux environnementaux :
 - Clôtures amphibies,
 - Filtre à pailles,
 - Déplacement des flores.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval

Réunion du Bureau – lundi 19 décembre 2022

*Avis sur la demande d'autorisation du 1^{er} RPIMA de Bayonne
pour des travaux d'aménagements et de construction de la Citadelle Bergé*

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille le 19 décembre 2022

www.institution-adour.fr

Analyse technique au regard du SAGE Adour aval

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Amélioration par rapport à la situation actuelle
Conformité au schéma directeur des eaux pluviales

Contraintes topographiques, techniques, naturelles... → 5 versions de projet pour minimiser les impacts sur les milieux

MAIS pas d'analyse à l'échelle de l'ensemble du site de la Citadelle pour une gestion alternative des eaux pluviales
Disposition D2D3 « limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration et la rétention des eaux pluviales »

⇒ **Recommandation : privilégier à l'avenir la gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration sur l'ensemble du site de la Citadelle**



Analyse technique au regard du SAGE Adour aval

QUALITE DES EAUX

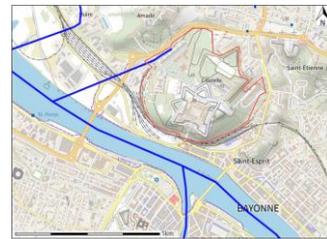
Impacts potentiels principalement par les rejets d'eaux pluviales
Systèmes de traitements envisagés au besoin pour les aménagements futurs

MAIS pas de proposition pour la mise à niveau de l'existant

⇒ **Recommandation : prévoir des systèmes de traitement sur le réseau de collecte ou avant rejet pour diminuer les charges polluantes**

COURS D'EAU

Evitement des impacts sur le cours d'eau identifié à proximité des bassins d'orage



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Analyse technique au regard du SAGE Adour aval

ZONES HUMIDES

Implantation des bassins d'orage → impact sur 2622 m² de ZH

Compensation prévue sur la parcelle 1 + bénéfice des compensations prévues sur les espèces protégées des milieux aqua

MAIS manque d'information sur le potentiel de la parcelle 1 en tant que ZH et sur les aménagements et suivis prévus

Disposition C2D4 « préserver, gérer et restaurer les ZH »

Disposition C2D5 « prévoir et dimensionner les mesures compensatoires au regard de localisation des projets et des impacts »

⇒ **Réserve : préciser les mesures de compensation prévues suite à la destruction de ZH et notamment la caractérisation du site de compensation, les potentialités de restauration des fonctionnalités perdues et les suivis à mettre en place**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Analyse technique au regard du SAGE Adour aval

HABITATS ET BIODIVERSITE LIES A L'EAU

Localisation et mesures de gestion (phase travaux et long terme) des espèces invasives

Impacts sur des espèces protégées → demande de dérogation à l'interdiction de destruction de ces espèces (analyse CNPN)
surface d'habitats détruite : 238 m²

=> Propositions détaillées des mesures de compensation et des suivis de long terme

Impacts sur les EBC → dossier de mise en compatibilité au PLU de Bayonne

=> compensation par reclassement en EBC de surface équivalente



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Proposition d'avis

Demande d'autorisation environnementale pour des travaux d'aménagements et de construction sur le site de la Citadelle de Bayonne

Proposition d'avis :

Demande de disposer des données d'inventaires ZH et espèces

Avis de compatibilité / conformité avec 2 réserves et 2 recommandations :

- **RESERVE** : mener l'analyse de conformité au règlement du SAGE, notamment à la règle 5
- **RESERVE** : préciser les mesures de compensation prévues suite à la destruction de ZH et notamment la caractérisation du site de compensation, les potentialités de restauration des fonctionnalités perdues et les suivis à mettre en place
- **RECOMMANDATION** : privilégier à l'avenir la gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration sur l'ensemble du site de la Citadelle
- **RECOMMANDATION** : prévoir des systèmes de traitement sur le réseau de collecte ou avant rejet pour diminuer les charges polluantes



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Merci de votre attention

Marie BAREILLE

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87

06.03.50.15.88



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin